

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/05/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Pref

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023, le 30 Mai à 18:15, le Conseil Municipal de la Commune de HORNAING s'est réuni à la Salle de mariage, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELANNOY Frédéric, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/05/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/05/2023.

Présents : M. DELANNOY Frédéric, Maire, Mmes : CHATELIN Sandrine, DE BOER Vanessa, DELBECQ Sylvie, DELCROIX Séverine, DESMYTER Gaëlle, DUHEM Gwenaëlle, FIEVET Christelle, MOREAU Valérie, NOULETTE Jessica, RASSE Virginie, VILCOT Lise-Marie, MM : ANTOINE Jean-Luc, BRICE Emile, CLOCHARD Jean-François, DESMOUCELLE Didier, GAZET Christian, JAMROZ Alain, MARTINACHE André, RATAJCZAK Christophe, SERRURIER Yvon, VELU Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : HOUZE Marie-Martine à Mme DESMYTER Gaëlle, VANDEWALLE Stéphanie à Mme MOREAU Valérie, MM : ACCETTONNE Grégory à Mme DELCROIX Séverine, HOCQ Daniel à M. DELANNOY Frédéric

Absent(s) : M. SAVARY Gabriel

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREAU Valérie

SOUS PREFECTURE
DE DOUAI

- 2 JUIN 2023

ARRIVEE

202327 – Versement d'une avance au Syndicat Intercommunal du Centre de Vacances Les Grangettes pour l'organisation des classes vertes d'Hornaing

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune d'HORNAING est propriétaire d'un chalet de vacances dans le Doubs d'une superficie d'environ 5500 m² dont la capacité d'accueil est de 120 lits.

Ce centre de vacances « Les Grangettes » est géré par le SIGCVG composé de 10 communes (Hornaing, Pecquencourt, Rieulay, Dechy, Marly, Denain, Haspres, Petite-Forêt, Escaudain et Raismes), et organise chaque année des classes de neige, classes vertes, colonies de vacances,....

Chaque commune adhérente verse une participation financière au syndicat et bénéficie ainsi d'un certain nombre de journées prépayées qu'elle utilise sur l'année civile comme elle le souhaite.

Quatre communes du valenciennois (Haspres, Raismes, Petite Foret et Escaudain) ont émis le souhait de quitter le SIGCVG. Ces points ont donc été inscrits à l'ordre du jour du comité syndical du 31 mars 2023, mais n'ont pas été adoptés.

Lors de la réunion du 13 avril 2023, le budget de l'exercice 2023 n'a pas été adopté par les élus du comité syndical. Par conséquent, aucune délibération n'a été prise sur les participations 2023.

En application de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, le Préfet du Nord a saisi la Chambre Régionale des Comptes qui est appelée à se prononcer sur le budget du SIGCVG dans un délai d'un mois à compter du 17 mai 2023.

Néanmoins jusqu'à cette date, le syndicat fonctionnera en application de l'article L 1612-1 du CGCT :
Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Par conséquent, les classes vertes peuvent être organisées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AFFIRME sa volonté de faire partir les élèves de l'école Paul Langevin (CE2/CM1) en classe verte aux Grangettes du 5 au 10 juin 2023,

DECIDE le versement d'une avance de 30 000 € sur la participation financière 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/06/2023
Le Maire
Frédéric DELANNOY

